

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA

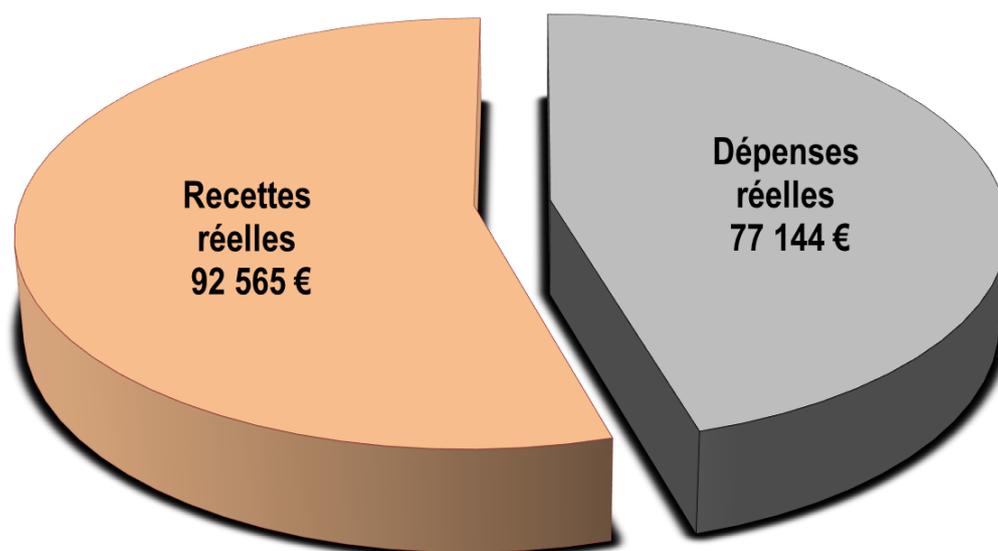


NOTE TECHNIQUE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

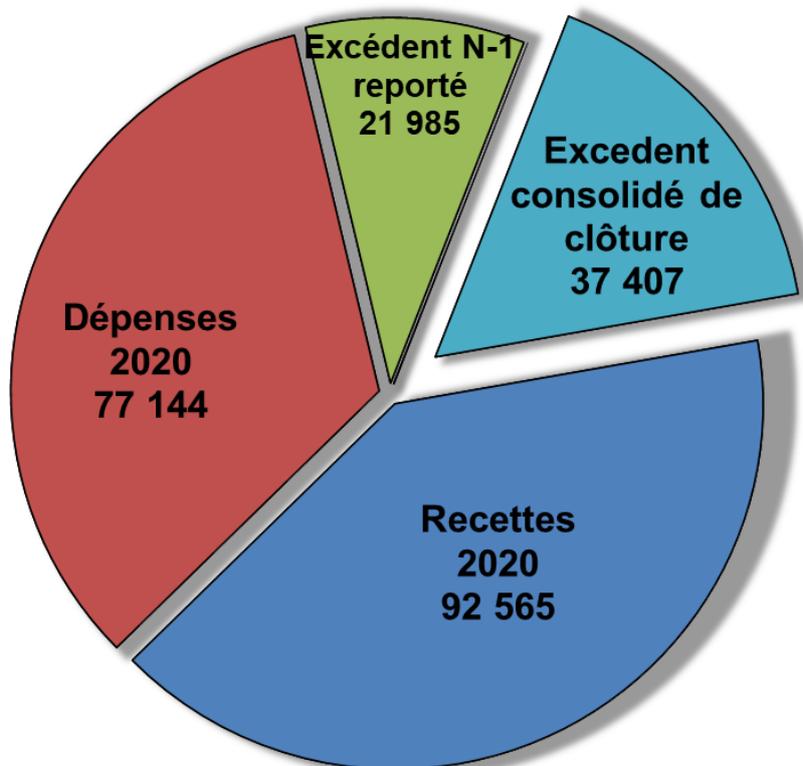
Cadre d'application : article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL REALISE 2020
Dépenses	77 143,66 €	0 €	77 143,66 €
Recettes	92 565,21 €	0 €	92 565,21 €

LES MASSES BUDGETAIRES 2020



LE RESULTAT CONSOLIDE DE 2020



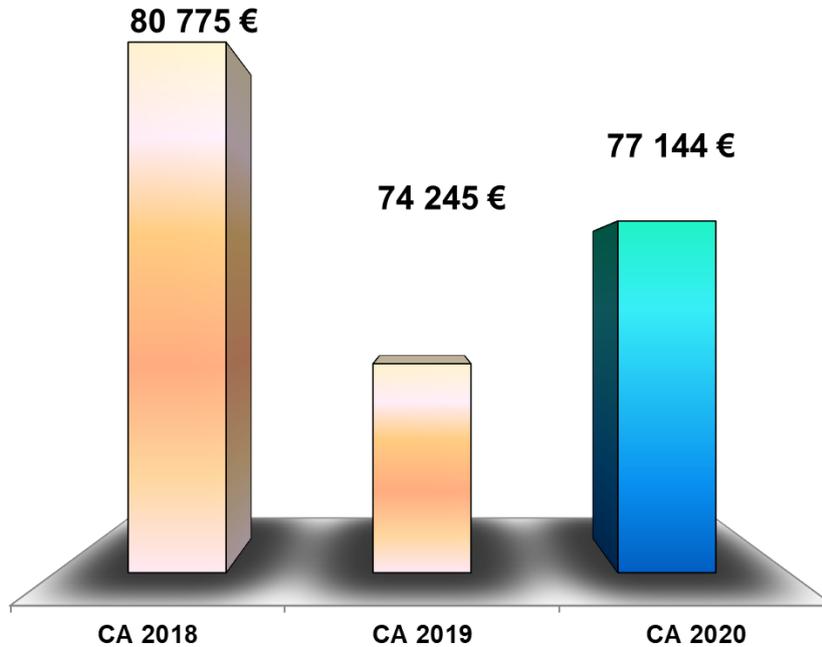
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	77 144
RECETTES	92 565
RESULTAT REPORTE N-1	21 985
RESULTAT DE CLOTURE (A)	37 407
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0
RECETTES	0
RESULTAT REPORTE N-1	0
RESULTAT DE CLOTURE (B)	0
RESULTAT CONSOLIDE 2020 (A+B)	37 407

En 2020, le Budget du CCAS affiche un résultat consolidé de près de 37 K€, en hausse par rapport à 2019 (qui s'élevait à 21,9 K€).

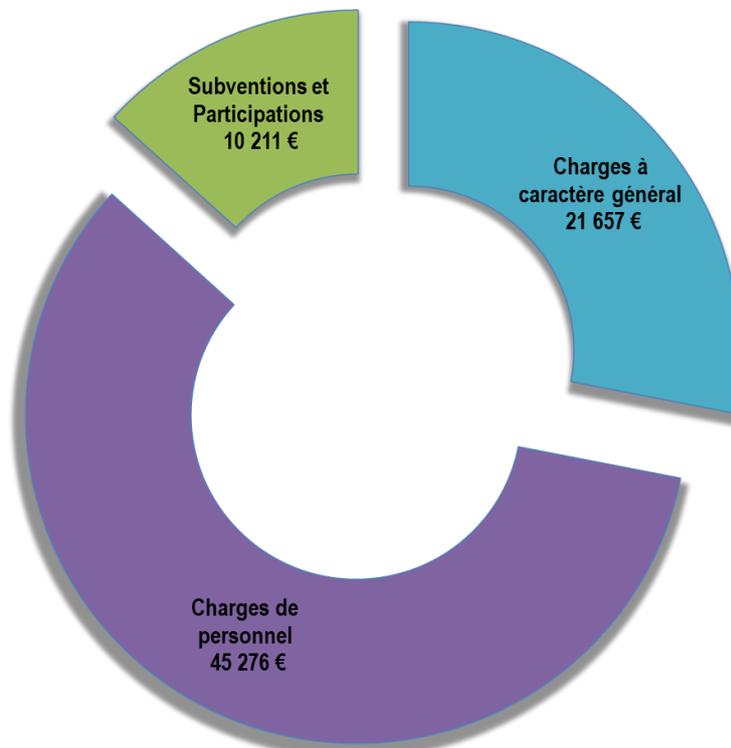
➤ **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 77 144 €**

Pour l'exercice 2020, les dépenses de fonctionnement ont représenté en volume 77 144 €, soit un niveau affichant une hausse de + 3,9 % ramenées au niveau de réalisation l'exercice 2019 (74 245 €).

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPARTITION 2020 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Ces dépenses de fonctionnement reflètent directement les principales actions mises en œuvre par le Centre Communal d'Action Social ;

- **Les charges à caractère général** à hauteur de 21 657 € comprennent notamment :
 - **La prise en charge exceptionnelle au sortir du premier confinement des repas des élèves maternelles et primaires durant les mois de mai et juin 2020 : 16 769 €**
 - **La participation à la banque alimentaire : 2 269 €**
 - **La participation au repas du Téléthon : 520 €**
 - **L'organisation des goûters-projections cinématographiques en intérieur : 350 €**
 - **La prise en charge des cartes de transports des demandeurs d'asile : 320 €**

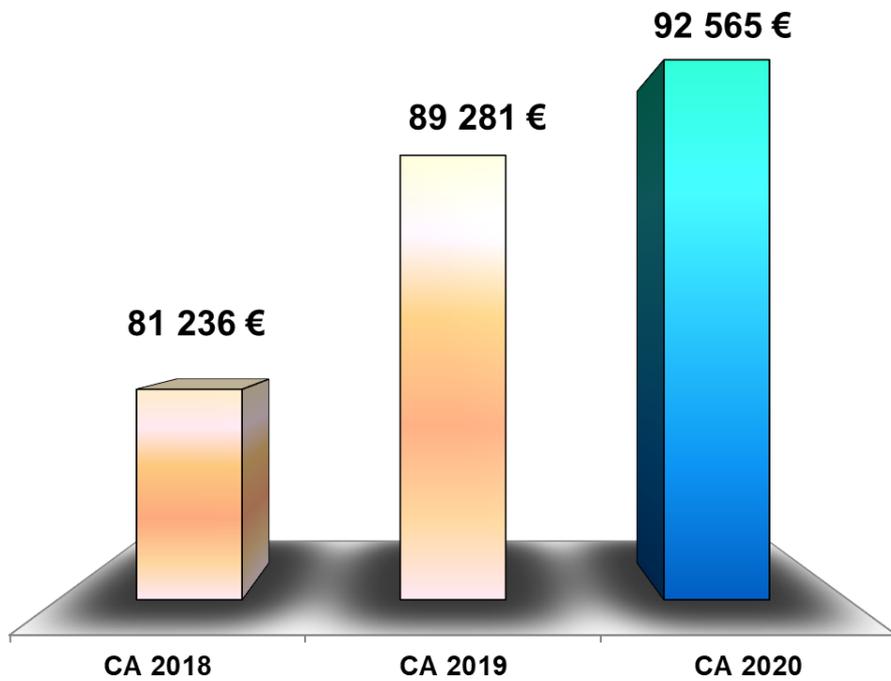
- **Les charges de personnel** ont représenté 45 276 € correspondant en grande partie à l'une des missions centrales du Centre Communal d'Action Sociale de **proposer une écoute, une orientation et un accompagnement dans l'accès aux droits de tous**, notamment pour la constitution des dossiers de demande d'aide sociale légale :

- **Les subventions et participations** se sont élevés à 10 211 € et ont porté notamment sur :
 - **La participation au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles (RAM)** dans le cadre de la politique de la Petite Enfance : 7 186 €.
 - **La participation au dispositif de suivi santé des bénéficiaires du RSA** par une infirmière du Conseil Départemental : 1 324 €.
 - **Les subventions aux associations locales caritatives**
Le Centre Communal d'Action Sociale peut accorder des subventions de fonctionnement à des associations locales à but caritatif.
En 2020, quatre associations ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 1 700 € : les Amis de la Mésange (250 €), la Ligue contre le Cancer (650 €), le Secours Catholique (400 €), le Secours Populaire (400 €).

➤ **RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 92 565 €**

Pour l'exercice 2020, les recettes de fonctionnement se sont élevées en volume à 92 565 €, un niveau affichant une hausse de + 3,68 % ramenées au niveau de réalisation de l'exercice 2019 (89 281 €).

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPARTITION 2020 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

